

# Semiv et Vous

Lettre d'informations

Novembre 2015 - n°14

www.semiv.fr

Dossier

édito



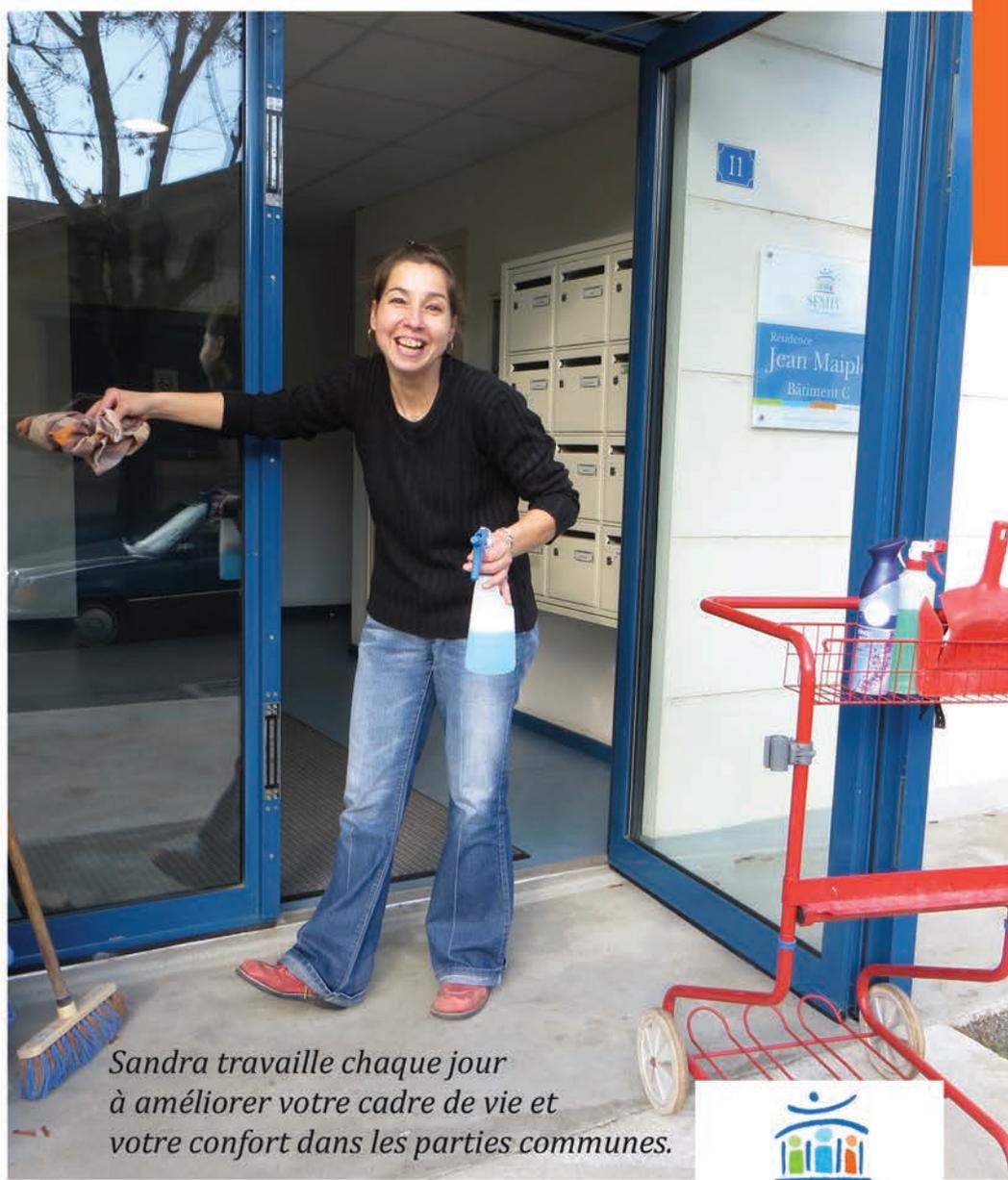
Préserver votre cadre de vie en assurant le confort et la sécurité de votre logement appelle notre responsabilité mais également la participation de chacun. La SEMIV assure les travaux de gros entretien et de grosses réparations de son patrimoine et vous veillez à l'entretien courant de votre logement.

Les parties communes sont chaque jour entretenues par un personnel assidu et bienveillant, l'occasion pour moi de les remercier pour leur travail appliqué. Pour votre information, nous affichons, dans toutes les Résidences, les fréquences d'entretien et de nettoyage des parties communes.

Ce dossier «Bien vivre votre logement» fait l'inventaire de vos tâches quotidiennes, simples et rapides, pour que dure longtemps votre confort.

Frédéric AGUILERA,  
Président-Directeur général

## Bien vivre son logement

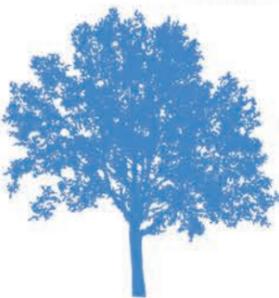


Sandra travaille chaque jour à améliorer votre cadre de vie et votre confort dans les parties communes.

Toujours plus proche de ses locataires

  
**SEMIV**  
Habitat & Aménagement





Halls, cages d'escaliers, paliers, ascenseurs, locaux communs, abords d'immeubles,

espaces verts, aires de jeux, plantations... : Prenez-en soin comme s'ils vous appartenaient. Les entrées communes constituent l'entrée du "chez soi" de chaque locataire.

Respecter ces lieux en les gardant propres, c'est respecter ses voisins. Et c'est respecter le travail de ceux qui les entretiennent. Les dégradations et les vols de matériels non seulement coûtent cher mais sont également très préjudiciables à la qualité de votre environnement et à vos conditions de vie.



Aussi, apprenez à vos enfants à respecter les équipements collectifs : ascenseurs, éclairage, extincteurs, corbeilles à papier, boîtes aux lettres... Expliquez-leur aussi combien les rassemblements dans les halls peuvent être gênants pour les habitants.

# Rendez-vous du quotidien, pour un logement confortable

*Pour être bien chez soi, il suffit de peu de choses ; conservez votre logement en bon état en l'entretenant régulièrement.*

## La ventilation

Le renouvellement de l'air de votre logement est nécessaire. Vous devez ouvrir les fenêtres au moins 10 minutes par jour, même l'hiver. N'obstruez pas les grilles de ventilation et nettoyez-les régulièrement. Une mauvaise ventilation peut générer des moisissures, du fait d'une humidité excessive.

## L'électricité

Le disjoncteur protège l'installation et les personnes. S'il disjoncte, cela résulte d'une anomalie sur l'installation ou les appareils raccordés : machine à laver, lustres, table de cuisson, four... Suspectez à priori un défaut de vos appareils ménagers ou une puissance insuffisante du compteur. Pour modifier celle-ci, prenez contact avec votre fournisseur d'électricité.

Avant toute intervention sur l'installation, même pour changer une ampoule, coupez le courant au disjoncteur.

Vérifiez régulièrement le bon état des interrupteurs et des prises de courant.

Attention aux prises multiples qui risquent de chauffer. Vérifiez les cordons et les prises de vos appareils électriques. Remplacez les fusibles hors d'usage par des fusibles du même calibre.

## L'eau, la robinetterie

Sachez où sont situés les robinets d'arrêts, c'est important en cas de fuite. Attention, une fuite d'eau coûte cher !

>> Un robinet qui goutte :  
4 litres d'eau/heure = 35 m3/an <<

>> Une chasse d'eau qui fuit :  
80 litres d'eau/heure = 700 m3/an <<

Repérez la fuite et faites-la réparer rapidement en contactant l'entreprise qui a en charge le contrat d'entretien de la robinetterie.

Permettez à cette société d'effectuer sa visite de contrôle annuelle.

## Les fenêtres, portes-fenêtres, velux

N'employez pas de produits abrasifs ou corrosifs sur les menuiseries PVC, seulement de l'eau savonneuse ou un produit diluant cellulosique.

Vérifiez que les rainures d'égouttage et les trous d'évacuation d'eau ne sont pas obstrués et graissez régulièrement les paumelles, crémones et parties mobiles.

Ne percez pas les menuiseries PVC et les volets roulants, utilisez des fixations auto-collées.

Utilisez avec soin vos stores, persiennes et volets et n'oubliez pas de verrouiller les arrêts de volets pour éviter leurs battements.

## Le chauffage

Utilisez le mode de chauffage installé dans votre logement. Tout autre mode de chauffage est strictement interdit.

Permettez à la société chargée du contrat d'entretien de la chaudière d'effectuer la visite de contrôle annuelle. En cas de problème, contactez-la directement. N'intervenez jamais sur ces appareils.

## Les balcons, terrasses, loggias

Vérifiez les écoulements d'eau pour éviter le ruissellement sur les façades. Pour des raisons de sécurité, les jardinières doivent être posées à l'intérieur du balcon. L'aspect extérieur de votre immeuble est important, n'étendez pas vos tapis ils provoquent des salissures sur les façades et peuvent blesser quelqu'un s'ils tombent.

Préservez les balcons, terrasses et loggias, ils ne sont pas des lieux de stockage d'encombrants !

## Les caves, les celliers

Vous devez en assurer la fermeture, la surveillance et l'entretien au même titre que votre appartement. L'entrepôt de denrées alimentaires attire les rats, surveillez votre stock. N'entrez pas d'appareils à moteur, de produit inflammable, ni de prises électriques.

## Les clés, badges, télécommandes, DAAF

Conservez les en bon état. Ils vous seront demandés (en nombre égal) à votre départ. En cas de perte de clés, vous devez faire appel à un serrurier. Pour les badges et télécommandes, prenez contact avec la SEMIV, signalez leur perte ou vol pour leur désactivation. DAAF : Vérifiez régulièrement la pile de votre détecteur de fumées.

# Savez-vous ?

qu'un particulier peut être poursuivi en justice pour un manque de propreté dans son propre logement, du fait des conséquences possibles pour la santé des autres ?

Ainsi, tout entrepôt ou accumulation par un résidant de débris, de déjections, d'objets ou de substances pouvant attirer ou faire proliférer insectes, vermines et rongeurs ou créer une gêne, une insalubrité, un risque d'épidémie ou d'accident peut faire l'objet de poursuites dans le cadre des dispositions du Code de la Santé Publique.



Votre animal domestique est accepté sans problème à condition qu'il ne génère pas une insalubrité de votre logement et qu'il ne soit pas une gêne pour vos voisins.

# Stop pub

## Moins de prospectus dans votre boîte aux lettres, c'est possible !

**40 kilos d'imprimés reçus dans nos boîtes aux lettres chaque année !**

Pour ceux qui ne lisent pas les publicités et désirent ne plus les recevoir dans leur boîte, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant STOP PUB mentionnant le refus de recevoir ces imprimés.

Vous continuez de recevoir vos journaux d'informations préférés comme : Semiv et vous, C'est à Vichy, Cusset Mag, VVA Mag', Reflets d'Allier...

*L'objectif d'une démarche STOP PUB n'est pas de supprimer la publicité mais de faire en sorte que ceux qui ne souhaitent pas en recevoir ne la reçoivent plus, évitant ainsi le gaspillage.*



**Retirez gratuitement votre autocollant auprès de l'accueil de la SEMIV ou de VVA.**

# Chantier école aux Ailes

*Savez-vous qu'aux Ailes, 3 logements sont rénovés par des jeunes inscrits dans le cadre d'un chantier-école ?*

**Une démarche pédagogique soutenue par la SEMIV où s'articulent une dimension formation et une dimension production.**

Ils sont en tout 10 stagiaires pour le chantier école.

Leur action : Rénover 3 logements dans les conditions réelles d'un chantier, avec pour objectif d'accueillir de nouveaux locataires.



Reboucher, enduire, poncer, peindre...ils sont tous appliqués à leur tâche. Les jeunes du chantier-école ont tous moins de 26 ans et sont fiers de participer à la rénovation de logements aux Ailes. Ils sont accompagnés par 3 encadrants techniques. Didier Henot est l'un d'eux. Formateur technique chez Efca Bat, il forme chaque année une trentaine de jeunes aux techniques de la maçonnerie, de la plâtrerie-peinture, de la pose de carrelage. Les jeunes sont également accompagnés à la rédaction de CV et de lettres de motivation pour ensuite faciliter leur recherche d'emploi.

www.semiv.fr



### Société d'Economie Mixte Immobilière de Vichy

Siège social - 22 rue Jean Jaurès - BP 2535 - 03205 Vichy cedex

Tel : 04.70.30.57.40 - Fax : 04.70.96.35.62 - accueil@semiv.fr

Ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 et le vendredi de 9h à 12h.

Bureau des Ailes - Centre commercial Allée des Ailes - 03200 Vichy

Tel : 04.70.98.51.80 - Fax : 04.70.96.36.87

Ouvert du lundi au vendredi, ouvert au public de 8h à 12h et sur rdv de 13h30 à 17h.



rejoignez nous sur facebook



**SEMIV**  
Habitat & Aménagement